

**Extrait du registre des délibérations du  
Conseil d'administration  
Séance du 25 novembre 2025****Délibération n° 2025-11-39****Objet : Adoption des projets d'établissement des résidences autonomie****Président du CCAS :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL

**Président de séance :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN

**Présent-e-s :**

Monsieur Mathieu GARABEDIAN, Madame Cristina MARTINEAU, Monsieur Antoine PELCE, Madame Maryse ARTHAUD, Madame Virginie DEMARS, Madame Agathe FORT, Madame Muriel BETEND, Monsieur Jean-Joseph PARRIAT, Monsieur Frédéric GEAI, Madame Kaoutar DJEMAI-DAWOOD

**Procurations :**

Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL donne pouvoir à Monsieur Mathieu GARABEDIAN,

Monsieur Mamadou DISSA donne pouvoir à Madame Muriel BETEND

**Excusé-e-s :**Madame Laure GUYONVARH, Madame Melouka HADJ- MIMOUN,  
Madame Marie-Gabrielle LEGEAY, Monsieur Philippe IMBERT

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de présenter au Conseil d'Administration les projets d'établissement des 4 résidences autonomie rattachées au CCAS de Villeurbanne.

Le projet d'établissement est un document obligatoire dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), en application des articles L.311-8 et L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

Ce document définit les valeurs, les orientations, les actions à mener ainsi que les moyens mis en œuvre pour garantir la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et du respect des droits des résidents.

Dans le cadre de la préparation de l'évaluation externe à venir, il est nécessaire de procéder à une actualisation de l'ensemble des documents obligatoires, dont les projets d'établissements.

Ces documents ont été construits au cours de travaux collaboratifs associant les résidents, leurs représentants, ainsi que les équipes. Des ateliers thématiques ont été organisés au sein des résidences (cadre de vie, animation, lien social, prévention de la perte d'autonomie, bientraitance, participation des familles, etc.). Ces échanges ont permis de recueillir les attentes, besoins et propositions des résidents, intégrés dans les versions finales des projets d'établissement.

Le projet d'établissement de la résidence autonomie du Tonkin a été présenté au Conseil de la vie sociale et approuvé lors de la séance du 11 septembre 2025.

Le projet d'établissement de la résidence autonomie Max Dormoy a été présenté et adopté par le Conseil de la vie sociale le 7 novembre 2025.

Le projet d'établissement de la résidence autonomie Château Gaillard a été présenté au Conseil de la vie sociale le 17 novembre 2025

Le projet d'établissement de la résidence autonomie Jean Jaurès sera présenté au Conseil de la vie sociale le 04 décembre 2025

Chaque projet définit les orientations prioritaires du CCAS pour les cinq prochaines années et décline les actions à mettre en œuvre sur la période 2025-2030 afin d'améliorer la qualité de vie des résidents, renforcer leur participation et adapter les services aux évolutions du vieillissement.

Je vous demande, mesdames, messieurs, d'approuver les projets d'établissement ci-joints.

A l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.



Ainsi fait et délibéré  
Pour copie conforme à l'original  
Villeurbanne, le 26 novembre 2025  
Le Président  
Cédric Van Styvendaal

Accusé de réception en préfecture  
069-266910181-20251126-2025-11-39-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2025  
Date de réception préfecture : 26/11/2025

Page 2 sur 2